CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E4694** **VALABLE JUSQU'AU** **10/02/2027**

ÉDITÉ LE 19/12/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/2014

Raison sociale : MONLEAU ISOLATION

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 11/01/2025

Capital : 120 000

1950 AVENUE DU MARECHAL JUIN
30900 NIMES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NIMES 2014B00390

Siret : 800 459 166 00016

Code NACE : 4329A

Numéro caisse de congés payés : 47 468H

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 5845549504

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 5845549504

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2025

Téléphone : 04 66 84 36 20 **Fax :**

Portable : 06 16 55 92 13

Responsabilité légale :
MONLEAU MICHAEL PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : contact@monleauisolation.fr

Effectif moyen : 8 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 140 766 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4132	Plaques de plâtre (Technicité confirmée)	8	04/02/2025
6611	Fourniture et pose de plafonds suspendus modulaires (Technicité courante)	8	04/02/2025
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

19/12/2025 14:24

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.